

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 7 MARS  
2016 à 19H  
Séance ordinaire  
Convocation le 01.03.2016  
Affichage le 14.03.2016**

Présents : Mmes, MM. Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Josefa CHAUTEMPS, Liliane REGAD, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Christian BIENMILLER, Joël GAUTHIER, Guy ROUSSEAU, Michel PRUVOT.

Absents : Mme Natacha BAILLY a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom, Mme Agnès ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Michel PRUVOT pour voter en son nom, Mme Michelle MILLET a donné pouvoir à Mme ROBEZ-MASSON pour voter en son nom, M. Bernard DEFFONTAINE a donné pouvoir à M. Guy ROUSSEAU pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Christian BIENMILLER.  
Secrétaire de mairie : Isabelle BERTHET.

**M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter une question à l'ordre du jour.**

**- Délibération MDE : participation de la commune au budget.  
Le conseil municipal accepte.**

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 14 décembre 2015**

Adopté à l'unanimité.

**2- Délibérations comptes de gestion exercice 2015: commune, SPANC et lotissement Crêt Beloirbe.**

M. le Maire donne la parole à M. Dominique DELACROIX qui présente les comptes de gestion de l'exercice 2015.

**A) COMMUNE**

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune sont concordants.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération votée. N°39275160301**

**Abstentions : 2 (Mme ROBBEZ-MASSON + 1 pouvoir) ; Pour : 11 ; Contre : 0.**

**B) SPANC (budget annexe)**

Le compte administratif et le compte de gestion du SPANC sont concordants.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du SPANC dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération votée. N°39275160302**

**Abstentions : 2 (Mme ROBBEZ-MASSON + 1 pouvoir) ; Pour : 11 ; Contre : 0.**

### **C) Lotissement Crêt Beloirbe (budget annexe)**

Le compte administratif et le compte de gestion du Lotissement Crêt Beloirbe sont concordants.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du Lotissement Crêt Beloirbe dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération votée. N°39275160303**

**Abstentions : 2 (Mme ROBBEZ-MASSON + 1 pouvoir) ; Pour : 11 ; Contre : 0.**

### **3- Délibérations comptes administratifs exercice 2015 : commune, SPANC et lotissement Crêt Beloirbe.**

M. le Maire donne la parole à M. Dominique DELACROIX qui présente les comptes administratifs de l'exercice 2015.

#### **A) COMMUNE**

##### ***Section fonctionnement***

Les dépenses de fonctionnement 2015 sont de 887 661,85 € pour des recettes de 1 029 645,61 €, soit un excédent de 141 983,76 € qui, cumulé avec le report de l'exercice antérieur de 118 715,12 € fait ressortir un excédent de 260 698,88 €.

##### ***Section investissement***

Les dépenses pour les investissements sont de 483 829,53 € à comparer à des recettes d'un montant de 677 611,90 € soit un excédent de 193 782,37 € qui, cumulé avec le solde de l'exercice antérieur de 123 645,93 € donne un solde excédentaire de 317 428,30 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 : section de fonctionnement 260 698,88 €  
section d'investissement + 317 428,30 €

---

TOTAL 578 127,18 €

##### ***Restes à réaliser***

Dépenses : 83 530 €

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2015 peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		123 645,93	0,00 €	118 715,12 €		242 361,05 €
Opérations de l'exercice	483 829,53 €	677 611,90 €	887 661,85 €	1 029 645,61 €	1 371 491,38 €	1 707 257,51 €
<b>TOTAUX</b>	<b>483 829,53 €</b>	<b>801 257,83 €</b>	<b>887 661,85 €</b>	<b>1 148 360,73€</b>	<b>1 371 491,38 €</b>	<b>1 949 618,56€</b>
Résultats de clôture		317 428,30 €		260 698,88 €	0,00 €	578 127,18 €
Restes à réaliser	83 530,00€				83 530 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>567 359,53</b>	<b>801 257,83 €</b>	<b>887 661,85 €</b>	<b>1 148 360,73 €</b>	<b>1 455 021,38 €</b>	<b>1 949 618,56 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0</b>	<b>233 898,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>260 698,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>494 597,18 €</b>

*M. Francis LESEUR, Maire sort de la salle et M. Michel PRUVOT, doyen de l'assemblée prend la parole.*

*Le compte administratif 2015 est adopté.*

Délibération votée. N°39275160304

Abstentions : 2 (Mme ROBBEZ-MASSON + 1 pouvoir) ; Pour : 9 ; Contre : 0.

**B) SPANC (budget annexe)**

*Section d'exploitation*

Les dépenses d'exploitation 2015 sont de 302,45 € pour des recettes de 878,50 € soit un résultat de l'exercice 2015 excédentaire de 576,05 €.

*M. Francis LESEUR, Maire sort de la salle et M. Michel PRUVOT, doyen de l'assemblée prend la parole.*

*Le compte administratif 2015 du Service Public d'Assainissement Collectif est adopté.*

Délibération votée. N°39275160305

Abstentions : 2 (Mme ROBBEZ-MASSON + 1 pouvoir) ; Pour : 9 ; Contre : 0.

**C) Lotissement Crêt Beloirbe (budget annexe)**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1076,99 €				1076,99 €	0 €
Opérations de l'exercice	191 891,49 €	1076,99 €	191 891,49 €	191 891,49 €	383 783,11 €	192 968,64 €
<b>TOTAUX</b>	<b>192 968,48 €</b>	<b>1076,99 €</b>	<b>191 891,49 €</b>	<b>191 891,49 €</b>	<b>384 860,10 €</b>	<b>192 968,64 €</b>
Résultats de clôture		0 €	190 814,47 €		190 814,47 €	0 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>192 968,48 €</b>	<b>1076,99 €</b>	<b>191 891,49 €</b>	<b>191 891,49 €</b>	<b>384 860,10 €</b>	<b>192 968,64 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>191 891,49 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,03 €</b>	<b>191 891,46 €</b>	<b>0 €</b>

*M. Francis LESEUR, Maire sort de la salle et M. Michel PRUVOT, doyen de l'assemblée prend la parole.*

*Le compte administratif 2015 du Lotissement Crêt Beloirbe est adopté.*

Délibération votée. N°39275160306

Abstentions : 2 (Mme ROBBEZ-MASSON + 1 pouvoir) ; Pour : 9 ; Contre : 0.

**4- Délibérations affectations de résultats de l'exercice 2015 : commune, SPANC et lotissement Crêt Beloirbe**

M. le Maire donne la parole à M. Dominique DELACROIX.

**A) COMMUNE**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	123 645,93 €		193 782,37 €	Dépenses 83 530,00 €	-83 530	233 898,30 €
				0		
FONCT	118 715,12 €		141 983,76€	Recettes		260 698,88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2015</b>	<b>260 698,88 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		260 698,88 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2015</b>	
Déficit à reporter (ligne002)		0,00 €

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160307**

### **B) SPANC (budget annexe)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2015</b>	<b>576,05 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>576,05€</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2015</b>	
Déficit à reporter (ligne002)		<b>0,00 €</b>

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160308**

### **C) Lotissement Crêt Beloirbe (budget annexe)**

Pas d'affectation de résultat.

### **5- Délibération plan de financement de la future caserne des pompiers et poste avancé**

M. le Maire rappelle la décision du Conseil d'Administration du SDIS de création administrative d'un centre unique dénommé CIS LES COMBES regroupant les CIS de LAJOUX, LAMOURA et SEPTMONCEL. Les travaux devraient débuter en 2017.

Le montant de la participation prévisionnelle des communes est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Population	Répartition	ICF	Répartition	Total
BELLECOMBE	77	6 885,85 €	76166	8 461,75 €	<b>15 347,60 €</b>
LAJOUX	253	22 624,93 €	223943	24 879,21 €	<b>47 504,14 €</b>
LAMOURA	554	49 542,35 €	588427	65 371,98 €	<b>114 914,32 €</b>
LES MOLUNES	146	13 056,29 €	131322	14 589,37 €	<b>27 645,66 €</b>
LES MOUSSIÈRES	190	16 991,06 €	142534	15 834,98 €	<b>32 826,04 €</b>
SEPTMONCEL	681	60 899,53 €	367814	40 862,72 €	<b>101 762,25 €</b>
	1901	170 000,00 €	1530206	170 000,00 €	<b>340 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer au financement de la construction du centre d'incendie et de secours (CIS) des COMBES (commune de LAMOURA), prend acte que le coût prévisionnel hors taxes de l'opération (travaux + frais d'honoraires + assurances) s'élève à 680 000 € cofinancé par le SDIS et les communes

défendues en 1<sup>er</sup> appel par le CIS et par le poste avancé de LES MOUSSIÈRES, que les communes de LAJOUX, LES MOLUNES, SEPTMONCEL, LAMOURA, LES MOUSSIÈRES, BELLECOMBE financent l'opération.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160309**

#### **6- Délibération adhésion à la démarche de labellisation « Flocon vert »**

M. le Maire explique qu'en 2013, la Communauté de communes et les communes de la station ont adhéré à la démarche de labellisation « Flocon Vert ». Ce label, obtenu en mars 2013, est attribué pour une durée de 3 ans et prend fin en 2016. Ses principes s'appuient sur les critères de Développement Durable (gouvernance, transport, énergie, aménagement, eau, déchets, social, territoire). Les objectifs de cette démarche sont de permettre aux clients de choisir leur station sur des aspects durables. La Communauté de communes est candidate et a engagé des démarches de renouvellement.

M. le maire propose au conseil municipal d'adhérer de nouveau à cette démarche.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160310**

#### **7- Délibération schéma de mutualisation des services - Communauté de communes**

M. le Maire rappelle les principes du schéma de la mutualisation des services 2014-2020 présenté par la Communauté de Communes de la Station des Rousses. Il souligne que c'est une obligation législative et que cette mutualisation vise à atteindre plusieurs objectifs tels que le maintien, voire l'amélioration de la qualité du service public, la proposition de nouveaux services à la population, le renforcement de la cohérence de l'action publique, l'optimisation des ressources disponibles dans un contexte de finances publiques et l'ouverture de nouvelles perspectives de carrière et d'évolution pour les agents.

Il propose à l'assemblée d'adopter le schéma de mutualisation des services établi conjointement avec la Communauté de Communes.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160311**

#### **8- Délibération rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de communes de la station des Rousses (2009-2014)**

Monsieur le Maire rend lecture du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de communes de la Station des Rousses pour la période de 2009 à 2014. Il en ressort un faible endettement à l'heure actuelle mais qui sera revu à la hausse avec la construction de l'Espace des Mondes Polaires.

Le conseil municipal approuve ce rapport.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160312**

### **9- Délibération attribution des marchés de travaux nouvelle mairie.**

M. le Maire donne la parole à M. Dominique DELACROIX qui rend compte des résultats de la consultation des travaux de la nouvelle mairie dont l'ouverture des offres a eu lieu le 12/01/2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide les choix suivants :

- Lot n° 1 : Entreprise BARONI pour un montant de 121 963,58 € HT
- Lot n° 2 : Entreprise PUGET pour un montant de 45 301,90 € HT
- Lot n° 3 : Entreprise SFCA pour un montant de 8 200 € HT
- Lot n°4 : Entreprise JURA MENUISERIE pour un montant de 37 235,23 € HT
- Lot n°5 : Entreprise JURA MENUISERIE pour un montant de 34 150,20 € HT
- Lot n°6 : Entreprise REVERCHON pour un montant de 41 675,26 € HT
- Lot n°7: Entreprise I2P pour un montant de 8730 € HT
- Lot n°8 : Entreprise SCHIAVONE pour un montant de 17 963,92 € HT
- Lot n°9 : Entreprise CSTI pour un montant de 48 900 € HT
- Lot n°10 : Entreprise PORTIGLIATTI pour un montant de 37 182 € HT

pour la réalisation des travaux.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160313**

### **10- Délibération achat d'un défibrillateur**

M. le Maire rappelle la nécessité d'acquérir un défibrillateur et de le mettre à la disposition du public sur la commune de Lamoura.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160314**

### **11. Délibération Musée du Lapidaire : réduction Juramusées.**

M. le Maire rappelle que le Musée du Lapidaire adhère au réseau Juramusées et bénéficie à ce titre des actions de communication mises en place par la Conservation départementale (Conseil Départemental du Jura). Il convient de déterminer un tarif Pass pour tout visiteur se présentant avec un Pass tamponné par au moins un autre partenaire du réseau.

Le conseil municipal décide d'appliquer une réduction de 25% sur le tarif d'entrée du Musée du Lapidaire.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160315**

### **12. Délibération nouvelle mairie : subvention DETR**

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique que la consultation des entreprises fait ressortir un montant de travaux de 389 637 € HT au lieu des 351 400 € HT initialement prévus portant le coût de l'opération à 442 938 € HT.

Il est donc nécessaire d'actualiser le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour prendre en compte ce nouveau montant

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 442 938,00 € HT
- DETR (maximum de 30 %) : 132 881,00 € HT
- Subvention départementale (30%) : 30 000,00 € HT  
Sur 100 000 € HT
- Réserve parlementaire : 8 000,00 € HT
- Autofinancement communal : 272 057,00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus et sollicite une subvention de l'Etat (DETR) pour cette opération.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160316**

### **13- Délibération MDE : participation de la commune au budget.**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lamoura au même titre que la commune de Septmoncel prend en charge le déficit de la Maison de l'Enfance. La somme de 57 500 € est à inscrire au budget 2016.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160317**

### **14- Informations et questions diverses**

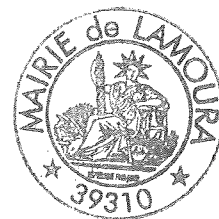
- M. le Maire informe le conseil municipal de la naissance de Victorine. Félicitations à Natacha BAILLY, conseillère municipale et à sa famille.
- M. le Maire souligne que la salle de l'Espace Communal est déjà amplement réservée cette année.
- Mme REGAD informe l'assemblée que le matériel informatique de l'Ecole de Lajoux sera renouvelé. Le montant à la charge de la commune de Lamoura sera de 2052,50 € HT.
- M. BIENMILLER prévoit une réunion de la commission de travaux courant mars.
- Mme ROBEZ-MASSON évoque La Pive qui est une monnaie complémentaire qui circule en parallèle de l'euro, toutes deux irriguant conjointement l'économie comtoise. La vocation de la Pive est de soutenir et renforcer cette économie locale en valorisant les solidarités, la coopération ainsi que nos responsabilités environnementale et sociale. Attachée au territoire comtois, elle dynamise les circuits-courts et intensifie la mise en réseau des acteurs régionaux : consommateurs, commerçants, artisans, entreprises, collectivités territoriales, associations. Pour toute information : [www.arizuka.com](http://www.arizuka.com).
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 4 avril 2016.



La séance est levée à 21h30.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,  
Maire,



Le secrétaire,

